

Proposition de bonification de la charte produits de BEES coop

Suite à 5 années d'expérimentation, l'équipe salariée de BEES coop propose des bonifications à la charte produits afin de pouvoir enlever le mot « provisoire ». La charte produits actuelle est [ici](#).

Pour rappel, en 2020 la charte a été validée à l'AG avec deux questions qui devaient encore être traitées :

- *pourcentage de produits de saison en rayon,*
- *question du prix des produits - doit-on avoir des produits qui ont comme unique critère le prix ?*

Ces questions sont restées en suspens et n'ont pas encore de réponse officielle.

En 2022, une troisième question a été ajoutée comme faisant partie des questions à traiter dans la charte produits. La question est "BEES coop doit-elle mettre en place un système de marge différenciée.

Cette proposition de bonification est portée par l'équipe des salariés dans son ensemble et plus spécifiquement par les acheteurs.

Objectif

L'objectif de cette bonification est de :

- clôturer les deux questions ci-dessus,
- actualiser la charte par rapport à la réalité,
- retirer de la charte actuelle les sections qui sont des éléments de contexte comme les encadrés « aussi en action » et l'encadré « processus de création de la charte »
- intégrer les produits non-food dans la charte.

Ces bonifications permettent également de clarifier certaines zones d'ombres.

Méthodologie

La proposition est de travailler en différents temps :

- Temps 1 : décembre 2025
 - clôturer les deux questions,

- actualiser la charte sur les questions de fruits et légumes
- Temps 2 : décembre 2026 -
 - répondre à la question sur la marge différenciée.
 - intégrer les produits non-food dans la charte.

Le tableau ci-dessous présente les sections de la charte actuelle visées par des modifications, la nouvelle proposition et l'explication du changement proposé.

Dans une volonté de lisibilité, le tableau récapitulatif ci-dessous indique uniquement les titres de la charte actuelle lorsqu'il n'y a pas de modification.

TITRE et charte actuelle	Nouvelle proposition	Explication
Processus de création de la charte	Supprimer cet encadré	Proposition de sortir le processus de création de la charte et de le mettre dans un autre document reprenant différents éléments de contexte.
Finalités et objet sociaux	pas de changement	
Le choix des produits : un exercice complexe	pas de changement	
Des produits agroécologiques ¹ et durables	pas de changement	

¹ L'agroécologie paysanne est un ensemble de pratiques agricoles diverses (adaptées aux conditions locales) et un mouvement social qui veut donner plus de place à une agriculture sociale et écologique ancrée dans les territoires, rémunératrice et maîtrisée par les productrices et les producteurs.

Des produits issus de circuits-courts solidaires	pas de changement	
Des produits locaux BEES coop privilégie, à produit équivalent, l'origine la plus proche. Quand la différence de prix entre un produit alimentaire belge et un produit d'une autre origine est de moins de 15%, l'origine belge s'impose². Les produits pouvant être récoltés en Union Européenne doivent provenir d'Europe. BEES coop propose donc des fruits et légumes de provenance hors Union Européenne uniquement pour des produits exotiques qui ne peuvent être produits que de manière extrêmement limitée dans nos climats³	BEES coop privilégie, à produit équivalent, l'origine la plus proche. Quand la différence de prix entre un produit alimentaire belge et un produit d'une autre origine est de moins de 20%, l'origine belge s'impose⁴. Les produits pouvant être récoltés en Europe doivent provenir d'Europe. BEES coop propose donc des fruits et légumes de provenance hors Union Européenne uniquement pour des produits exotiques qui ne peuvent être produits que de manière limitée dans nos climats⁵.	Proposition de passer de 15 à 20% dans un souci de lisibilité de la charte (harmonisation des % pour les différents choix possibles). Proposition de rajouter les mangues dans les produits car leur saison européenne est trop courte.
Aussi en action	Supprimer.	Proposition de retirer cela de la charte produits et de le consigner dans un autre

² L'indication du pays d'origine figure sur chaque produit. Ce critère permet une grande opérationnalité et une grande transparence. Contrairement aux critères de distance routière qui sont sujets à interprétation.

³ Voici quelques exemples de produits exotiques : ananas, banane, citronnelle, curcuma, dattes, fruit de la passion, gingembre, litchies, noix de coco, cacao, café, ...

⁴ L'indication du pays d'origine figure sur chaque produit. Ce critère permet une grande opérationnalité et une grande transparence. Contrairement aux critères de distance routière qui sont sujets à interprétation.

⁵ Voici quelques exemples de produits exotiques : ananas, banane, citronnelle, curcuma, dattes, fruit de la passion, gingembre, litchies, noix de coco, cacao, mangues...

Afin de favoriser le circuit-court, BEES coop - en partenariat avec d'autres acteurs de l'Alimentation Durable bruxelloise - participe à la réflexion et au développement de solutions logistiques adaptées au contexte de la région de Bruxelles-capitale. Cela pour améliorer les flux logistiques et l'empreinte carbone liés au transport de marchandise et pour renforcer l'approvisionnement en circuit-court en région de Bruxelles-capitale.		document sur le contexte et mode d'approvisionnement à BEES coop pour alléger la charte produits et qu'elle se concentre sur le contenu.
Des produits de saison BEES coop vit principalement au rythme des saisons de production. BEES coop propose cependant une offre minimale de produits hors saison, sur les produits où la demande est importante. Pour faciliter l'information des consommatrices, le magasin affiche un tableau des fruits et légumes, un tableau de présentation des productrices et fournisseuses. Les produits hors saison sont également signalés.	BEES coop vit principalement au rythme des saisons de production. BEES coop propose cependant une offre de produits hors saison. « De saison » est défini par la saisonnalité dans la zone de production de prédilection (c'est-à-dire localement quand cela est possible). Un fruit ou légume qui se conserve est considéré « de saison ». Pour faciliter l'information des consommatrices, BEES coop envoie mensuellement les fruits et légumes du mois. En magasin, BEES coop affiche l'origine des produits sur chaque étiquette ainsi qu'une étiquette supplémentaire « soutien petits	RÉPONSE À LA QUESTION DU % de saisonnalité Les salariés proposent de ne pas mettre de minimum. Un gros travail de transparence a été réalisé via différents outils dans le magasin : l'affichage en rayon de l'origine du produit. Le membre fait son choix en connaissance de cause. Les salariés proposent de trancher cette question en disant que ce critère s'arrête là. Si la signalisation des produits hors saison a un impact sur les

le cadre déjà en action	Retirer de la charte	Proposition de retirer cela de la charte produits et de le consigner dans un autre document sur le contexte et mode d'approvisionnement à BEES coop pour alléger la charte produits et qu'elle se concentre sur le contenu.
Des produits avec un faible génération de déchets	pas de changement	
Des produits à prix abordable Le prix de vente d'un produit est un facteur important. On prend pour acquis dans ce modèle que tous les coopérateurs ont envie de bien manger, et de manière responsable. Mais souvent, les membres n'ont pas les ressources pour acheter la version qui combine le mieux les autres critères de chaque produit qu'ils consomment. La façon dont BEES coop fait face à ce dilemme qualité-prix n'a pas encore été tranchée. Afin que nous puissions déjà avancer, l'AG du 23/02/2020 a accepté de valider cette charte selon le texte suivant :	Le prix de vente d'un produit est un facteur important. On prend pour acquis dans ce modèle que tous les coopérateurs ont envie de bien manger, et de manière responsable. Mais souvent, les membres n'ont pas les ressources pour acheter la version qui combine le mieux les autres critères de chaque produit qu'ils consomment. Les salariés proposent de rajouter des produits qui ont comme unique critère le prix lorsque le prix en bio ou local est de 3 fois plus cher que le même produit en conventionnel. L'étalon du conventionnel est le	Les chantiers ont été lancés et stoppés avec le COVID sans résultat probant. BEES coop propose de rajouter cela pour certains produits alimentaires lorsque leur alternative est jugée vraiment trop chère. Les

Les salariés-acheteurs respectent au maximum l'ensemble des critères de choix. Les produits sélectionnés répondent à minimum 1 critère autre que le prix. Des chantiers seront organisés pour décider comment BEES coop se positionne sur la question suivante : ajoute-t-on des produits qui ne respectent que le critère prix afin que les revenus plus bas puissent faire l'ensemble de leurs courses chez BEES coop ? Ces chantiers amèneront une proposition à l'AG du 11 octobre 2020 ou au plus tard à l'AG du 13 décembre 2020. Le comité de pilotage produits est en charge de leur organisation. Certains produits ne répondant à aucun des critères sont acceptés en rayon parce qu'aucune alternative durable n'est pas disponible pour ces produits. La liste se trouve sur l'intranet et peut être complétée sur proposition des salariés et après 16 validation par le comité produit.	prix rouge colruyt. Les produits proposés seront uniquement des produits jugés importants pour la consommation quotidienne. Les produits seront indiqués comme étant des produits respectant uniquement ce critère de la charte.	salariés n'ont pas de liste de produits conventionnels à faire rentrer. Ce paragraphe vient protéger les membres de BEES d'une éventuelle fluctuation énorme de prix sur des produits bios. Exemple : l'huile d'olive bio augmente de 400%. BEES coop proposera une autre d'huile d'olive non bio.
Les critères d'exclusion Pas de produits transportés en avion	Pas de changement	

Pas d'aliments cultivés sous serre chauffée. La production sous serre chauffée est un contre-sens gustatif, agronomique et surtout environnemental et climatique, qui n'a pas sa place dans les rayons de BEES coop. BEES coop est consciente de l'utilisation de serres partiellement chauffées dans certaines productions (précoces, protection contre le gel...) et peut éventuellement vendre des produits qui en sont issus lorsque cela reste très marginal (quelques heures de chauffe si nécessaire) et que les agriculteurs s'équipent pour travailler en co-énergie rendant cette production par conséquent acceptable.¹⁷ Un produit est exclu de nos rayons si nous savons qu'il provient de serres chauffées ou si l'on considère qu'il est impossible que ça ne soit pas le cas. Le comité produits a la responsabilité	Pas d'aliments cultivés sous serre chauffée pour produits hors saison La production sous serre chauffée est un contre-sens gustatif, agronomique et surtout environnemental et climatique, qui n'a pas sa place dans les rayons de BEES coop. De nombreux agriculteurs s'équipent pour travailler en co-énergie rendant cette production par conséquent acceptable⁶. Il est de plus impossible de vérifier leur utilisation chez les grossistes et c'est un outil indispensable pour les maraîchers dans certaines conditions (gels tardifs et précoces, soin des semis en début de saison,...) lorsqu'ils en ont recourt de manière raisonnée. Un produit est exclu de nos rayons si nous savons qu'il provient d'une production avec une utilisation non raisonnée de serres chauffées ou si l'on considère qu'il est impossible que ça ne soit pas le cas.	Proposition de remplacement de cette partie afin de coller plus à la réalité de nos différents producteurs. Proposition de supprimer la note de bas de page numéro 6. Rajout de cette subtilité afin de prendre en compte les aléas climatiques (gel tardif,...).
---	---	--

⁶ Le label bio autorise cependant les serres chauffées. Cette question doit donc faire l'objet d'une vérification supplémentaire chez les grossistes fruits et légumes.

de créer un cadre pour l'arbitrage de ces cas. Il l'établit avec l'acheteur		
Pas de produits contenant des Organismes Génétiquement Modifiés	Pas de changement	
Pas de produits contenant des additifs critiques Les additifs sont plus de 300 à être autorisés dans l'Union européenne et font l'objet d'une évaluation par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa). Pourtant, des publications scientifiques jettent régulièrement le doute sur certains d'entre eux. BEES coop refuse systématiquement les produits contenant des additifs pour lequel les effets indésirables/néfastes identifiés par un faisceau d'études scientifiques semblent critique⁷: • <u>E250 Nitrite de sodium (Conservateur - autorisé en Bio)</u>	Les additifs sont plus de 300 à être autorisés dans l'Union européenne et font l'objet d'une évaluation par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa). Pourtant, des publications scientifiques jettent régulièrement le doute sur certains d'entre eux. BEES coop refuse systématiquement les produits contenant des additifs pour lequel les effets indésirables/néfastes identifiés par un faisceau d'études scientifiques semblent critiques⁸: • <u>E102 Tartrazine (Colorant)</u> • <u>E104 Jaune de quinoléine (Colorant)</u>	E250 et E252 ont été retirés de la charte à la suite d'une décision d'AG d'octobre 2021. Ceci est donc déjà acté et

⁷ La liste est établie sur base du classement de l'association française "Union fédérale des consommateurs—Que choisir" effectué sur base d'une revue de la bibliographie scientifique et un examen des avis rendus par l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (Efsa).

<https://www.quechoisir.org/protocole-additifs-alimentaires-comprendre-notre-classement-n59781/>

⁸ La liste est établie sur base du classement de l'association française "Union fédérale des consommateurs—Que choisir" effectué sur base d'une revue de la bibliographie scientifique et un examen des avis rendus par l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (Efsa).

<https://www.quechoisir.org/protocole-additifs-alimentaires-comprendre-notre-classement-n59781/>

• <u>E252 Nitrate de potassium (Conservateur - autorisé en Bio)</u> • <u>E102 Tartrazine (Colorant)</u> • <u>E104 Jaune de quinoléine (Colorant)</u> • <u>E110 Jaune soleil FCF, Jaune orangé S (Colorant)</u> • <u>E122 Azorubine, Carmoisine (Colorant)</u> • <u>E124 Rouge ponceau 4R, rouge cochenille A (Colorant)</u> • <u>E129 Rouge allura AC (Colorant)</u> • <u>E150c Caramel ammoniacal (Colorant)</u> • <u>E150d Caramel au sulfite d'ammonium (Colorant)</u> • <u>E171 Dioxyde de titane (Colorant)</u> • <u>E210 Acide benzoïque (Conservateur)</u> • <u>E211 Benzoate de sodium (Conservateur)</u> • <u>E212 Benzoate de potassium (Conservateur)</u> • <u>E213 Benzoate de calcium (Conservateur)</u> • <u>E249 Nitrite de potassium (Conservateur)</u> • <u>E251 Nitrate de sodium (Conservateur)</u> • <u>E284 Acide borique (Conservateur)</u> • <u>E285 Tétraborate de sodium (Conservateur)</u> • <u>E320 Butylhydroxyanisol BHA (Antioxydant)</u> • <u>E551 Dioxyde de silicium (Antiagglomérant)</u> • <u>E621 - 525 Glutamate (Exhausteur de goût)</u>	• <u>E110 Jaune soleil FCF, Jaune orangé S (Colorant)</u> • <u>E122 Azorubine, Carmoisine (Colorant)</u> • <u>E124 Rouge ponceau 4R, rouge cochenille A (Colorant)</u> • <u>E129 Rouge allura AC (Colorant)</u> • <u>E150c Caramel ammoniacal (Colorant)</u> • <u>E150d Caramel au sulfite d'ammonium (Colorant)</u> • <u>E171 Dioxyde de titane (Colorant)</u> • <u>E210 Acide benzoïque (Conservateur)</u> • <u>E211 Benzoate de sodium (Conservateur)</u> • <u>E212 Benzoate de potassium (Conservateur)</u> • <u>E213 Benzoate de calcium (Conservateur)</u> • <u>E249 Nitrite de potassium (Conservateur)</u> • <u>E251 Nitrate de sodium (Conservateur)</u> • <u>E284 Acide borique (Conservateur)</u> • <u>E285 Tétraborate de sodium (Conservateur)</u> • <u>E320 Butylhydroxyanisol BHA (Antioxydant)</u> • <u>E551 Dioxyde de silicium (Antiagglomérant)</u> • <u>E621 - 525 Glutamate (Exhausteur de goût)</u> Certains additifs considérés comme critiques sont beaucoup utilisés en bio. Il s'agit des additifs suivants : • <u>E250 Nitrite de sodium (Conservateur - autorisé en Bio)</u> • <u>E252 Nitrate de potassium (Conservateur -</u>	n'est pas soumis à discussion.
--	--	---------------------------------------

	<u>autorisé en Bio)</u> Pour ceux-ci, nous nous engageons à : • si cela est disponible chez nos fournisseurs, proposer une alternative des produits sans additif critique, • proposer des produits contenant l'additif critique uniquement lorsque l'alternative est introuvable ou très chère ; cette analyse est laissée à la connaissance de l'acheteur, • signaler la présence de ces additifs par une étiquette "<i>contient additif critique</i>".	
Pas de produits alimentaires issus de l'élevage industriel	Pas de changement	
Pas de produits de la mer non labellisés	Pas de changement	

Pas de produits ni de dérivés à base d'espèces menacées	Pas de changement	
	Des produits hors charte BEES coop propose certains produits qui ne répondent à aucun critère de cette charte. Ces produits sont proposés lorsque leurs alternatives n'existent pas (ou est introuvable dans les critères ci-dessus). Une liste de produits a été validée par le comité produits. Elle est disponible sur l'intranet ici .	Des produits hors charte Rajout dans la charte la procédure actuelle

STOP ici

Focus sur les produits non alimentaires Pour AG de 12/2026

BEES coop a une large gamme de produits toujours en rayon dans différentes catégories de types :

- Papeterie
- Hygiène
- Cuisine
- Soin
- Ménage
- Bébé/enfants
- Textiles

BEES coop cherche dans la mesure du possible à respecter les critères ci-dessus dont l'accessibilité économique.

Pour ces produits, BEES coop privilégie les produits responsables et respectueux de l'environnement.

Pour certains de ces articles, l'alternative est soit inexistante (introuvable sur le marché européen), soit inefficace, soit vraiment trop cher (prix de la production européenne est minimum 2 fois plus élevé).

Dans ces cas :

- Nous privilégions un article composé d'une matière qui peut durer dans le temps (robustesse).
- Lorsque l'article fait partie de la vie courante, BEES coop propose des produits qui ne respectent pas ces valeurs. A titre d'exemple non exhaustif : dentifrice avec fluor, brosse interdentaire, piles, ampoules, matériel de vélos,...

Les jeux et loisirs créatifs

Concernant les jeux, BEES coop favorise des jeux/loisirs créatifs :

- Conçus pour durer, avec des matériaux solides et réparables si possible (bois certifié FSC, plastiques recyclés, encres non toxiques, etc.).
- Qui amène un intérêt éducatif, de motricité fine, globale, créatif et/ou de réflexion.

BEES coop va également proposer des jeux de marque dit classique (Playmobil/Lego/...) qui font partie de la vie de nombreux foyers. Ces jeux respectent les principes ci-dessus (éducatif,...)

Les livres

BEES coop n'a pas la prétention ni la volonté de remplacer une librairie mais a comme toujours l'ambition d'être un one stop shopping. BEES coop propose donc un petit rayon livres.

Concernant les livres, BEES coop propose des livres qui répondent à tous les âges et aux différents publics. BEES coop assure une sélection variée : essais, romans, bandes dessinées, ouvrages jeunesse, guides pratiques, etc.

BEES coop favorise les livres favorisant le Do It Yourself (cuisine,...), l'inclusion, la transition écologique, l'éducation, l'engagement citoyen et la coopération.

BEES coop propose également les ouvrages de ses membres.

BEES coop exclut les ouvrages promouvant des contenus discriminatoires, haineux, religieux ou contraires aux valeurs du supermarché.

Concernant les romans, BEES coop peut proposer :

- Les prix Goncourt, Prix Pulitzer – Prix Renaudot – Prix Femina, Prix Médicis –
- Les coup de coeur de membres de l'équipe

Précommande et vente saisonnière

BEES coop propose également des produits en précommande et en vente saisonnière.

BEES coop privilégie des produits issus d'entreprises d'économie sociale et solidaire, ainsi que des produits ayant une durée de vie longue, de haute qualité et/ou qui sont reconnus pour leur robustesse.

BEES coop veille à

- Sélectionner des produits conçus pour durer, réparables et/ou réutilisables.
- Privilégier des matériaux écologiques et responsables
- Prioriser des produits fabriqués en Europe
- Exclure les produits fabriqués dans des conditions non éthiques (travail des enfants, exploitation, etc.). Pour cela, BEES coop recherche des informations sur le fournisseur et questionne ce